

## Le Mercosur ou l'art de l'autosabotage !

*Plus personne ne l'ignore : la ratification de ce traité serait un non-sens absolu, non seulement pour les agriculteurs mais également pour les consommateurs et le climat ! C'est pourtant ce qu'envisage sérieusement la Commission européenne alors qu'accepter cet accord, c'est accepter d'importer du maïs traité avec des molécules dont plus des 3/4 sont interdites en France ! C'est aussi accepter les OGM, la déforestation importée et donc la concurrence déloyale ! Mais rien n'est joué et le combat n'est pas perdu : la France vient de rallier l'Italie et la Pologne à ses côtés pour s'opposer à cette ineptie !*

## Le chiffre du mois

**2**, c'est le chiffre par lequel sont divisés les coûts de production au Brésil par rapport à la France pour produire du maïs !

## MARCHÉ

### LES ÉLECTIONS AMÉRICAINES RENDENT LES MARCHÉS FÉBRILES

Les prix du maïs résistent mieux que prévu grâce à des exportations américaines très dynamiques. Si les fondamentaux devraient se montrer porteurs à partir de la fin d'année, il ne faut pas négliger l'impact des élections américaines en ce début novembre. Elles auront une grande influence sur les marchés agricoles et le commerce mondial.

### Le maïs résiste mieux que prévu

Le cours du maïs à Chicago se maintient à un peu plus de 160 \$/t à la fin du mois octobre. Malgré un contexte peu favorable, rendement record aux États-Unis et récolte extrêmement rapide, les prix américains ont résisté, tirés par une forte demande.

C'est le cas pour l'éthanol dont la production ne suit pas le traditionnel déclin saisonnier lié à la baisse des grands trajets en voiture car elle est soutenue par des exportations records. C'est aussi le cas pour les exportations de maïs grain, extrêmement dynamiques au mois d'octobre. Après 2 mois de campagne, le seuil de 40 % de la cible d'exportations de l'USDA pour la campagne (59 Mt) est atteint. Les acheteurs traditionnels, en particulier le Mexique, se sont largement positionnés ces dernières semaines mais c'est aussi le cas de la Chine qui a officialisé son 1er achat de maïs américain pour la campagne en cours. Si le maïs américain intéresse du fait de sa très grande compétitivité, on peut également se demander si les acheteurs ne font pas le « plein » avant les élections américaines du 5/11 du fait des incertitudes politiques, notamment en matière commerciale.

Au niveau européen, les céréales retrouvent également un peu de souffle, malgré une forte concurrence ukrainienne en maïs et russe en blé, du fait d'une baisse des taux de la BCE plus rapide qu'initialement envisagée. Il faudra toutefois suivre les répercussions de la récente imposition de droits de douane sur les véhicules électriques chinois. La filière porcine, important débouché de la

production de maïs, pourrait être visée en représailles par Pékin.

La fin d'année devrait se montrer porteuse pour les prix : poursuite de la politique de baisse des taux de la BCE, fin de la campagne d'exportations au Brésil, amenuisement des disponibilités en Ukraine, possible installation de la Niña en Amérique du Sud, généralement négative pour le développement des maïs... Les élections américaines vont toutefois apporter leur lot d'incertitudes pour les marchés agricoles.

### Qu'attendre des élections américaines ?

Les résultats des élections américaines sont incertains, les deux candidats paraissant en mesure de l'emporter à l'heure où ces lignes sont écrites. Cependant, par-delà leurs divergences souvent mises en avant, les continuités en matières agricole et commerciale sont nombreuses :

- Écologie, l'incitation plutôt que la contrainte : Joe Biden à travers l'Inflation Reduction Act de 2022 a lancé un vaste programme de subventions - près de 900 milliards de dollars - de l'économie américaine, y compris l'agriculture, dans le but de la « verdier ». À l'inverse du Green Deal européen, pas de contraintes mais d'importants programmes incitatifs pour le stockage de carbone, le développement de biocarburants durables... Donald Trump, s'il a été un fervent critique du programme lors de son lancement, indique désormais être en faveur d'un assouplissement des conditions d'accès, en particulier pour les agriculteurs.
- Commerce, le protectionnisme à l'honneur : lors de son 1er mandat, Donald Trump a mis en pratique son slogan « America First » en assumant une politique commerciale résolument protectionniste y compris avec les alliés des États-Unis. Si le discours est un peu plus policé sous Joe Biden, le fond n'a pas changé et les mesures protectionnistes sont restées en place. En cas de victoire, Donald Trump veut accentuer cette politique, notamment par l'imposition d'un droit

de douane universel de 10 %, de quoi provoquer d'importants réalignements commerciaux internationaux.

- La Chine, adversaire n°1 : l'attitude hostile vis-à-vis de la Chine est un thème bipartisan. Joe Biden a ainsi renforcé les mesures protectionnistes initiées par Donald Trump. Ce dernier et Kamala Harris promettent de continuer à protéger le marché américain. On se souviendra que la Chine avait répliqué à l'instauration de ces droits de douane en 2019 en limitant ses achats de maïs et de soja aux États-Unis. Quasi indolores pour les producteurs américains à l'époque, l'administration Trump ayant distribué de généreuses compensations, les contre-mesures chinoises avaient profondément déstabilisé les marchés agricoles.

Malgré ces convergences, il existe des sujets de désaccords et non des moindres pour les marchés agricoles. C'est le cas au Congrès, dont une partie sera renouvelée en même temps que l'élection présidentielle, où républicains et démocrates devront trouver un terrain d'entente pour voter le nouveau Farm Bill, équivalent américain de la PAC, après plusieurs mois de discussions stériles. C'est aussi le cas sur l'Ukraine, Donald Trump ayant fait de l'arrêt de l'aide financière et militaire américaine un cheval de bataille de sa campagne...de quoi mettre encore plus en difficulté ce pays, grand producteur et exportateur de maïs, en cas de retour à la présidence.

## PROTECTION PHYTOSANITAIRE

### L'AGPM SUR TOUS LES FRONTS

#### Une volonté du gouvernement d'anticiper les futures interdictions...

Au printemps 2023, la Première ministre et le ministre de l'Agriculture ont lancé un *plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures* (PARSADA) destiné à identifier de nouveaux leviers pour protéger les cultures. Dès le début des travaux, l'AGPM s'est mobilisée aux côtés des autres Associations Spécialisées végétales et d'Intercéales pour que PARSADA réponde réellement aux besoins des maïsiculteurs à travers la recherche de solutions opérationnelles. Arvalis en partenariat avec les autres Instituts techniques agricoles et l'ACTA s'est impliqué pour présenter plusieurs projets de recherche et de développement. A cette date, 2 projets ont été retenus pour être financés : un projet sur la lutte contre les graminées en grandes cultures (fin en 2027) et un autre projet sur le désherbage des dicotylédones en productions de fruits et légumes

transformés et incluant de ce fait le maïs doux (fin en 2028). D'autres projets axés sur la lutte vis à vis des ravageurs sont toujours en cours d'instruction.

#### ... Et de résoudre les usages d'ores et déjà sans solution

Au printemps 2024, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a lancé une seconde démarche visant à traiter les difficultés rencontrées par les agriculteurs, par molécule et par usage, face à la concurrence d'États membres qui ont accès à des produits phytosanitaires qui ne sont pas autorisés en France. Ces travaux dans lesquels l'AGPM s'est immédiatement mobilisée ont eu pour objectif de prendre des mesures pour faire émerger des solutions alternatives. Ainsi le ministère s'est engagé à recenser les points de blocage et identifier les améliorations dans le déroulement des demandes d'AMM, mais uniquement dans le cadre de la loi, excluant ainsi les NNI. En outre, l'ensemble du travail d'analyse sur les écarts d'autorisation entre la France et les autres États membres de l'union Européenne a entièrement été réalisé par la profession, mobilisant un temps de travail considérable au sein d'Arvalis. La nouvelle ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a assuré la volonté du gouvernement de poursuivre le travail déjà engagé.

#### Sources de distorsions dénoncées par l'AGPM

Lors des travaux du Comité des solutions, l'AGPM a porté l'inquiétude des maïsiculteurs face aux retraits progressifs des substances actives indispensables (NNI, S-métolachlore), face à la mise en place de conditions d'emploi qui restreignent les usages en comparaison de nos voisins européens (exemple des produits insecticides microgranulés contre les taupins qui doivent être enfouis à 3 ou 4 cm et perdent ainsi une bonne partie de leur efficacité) et face aux réglementations 100% françaises comme l'arrêté mélange ou les distances de sécurité riverains. Nous avons également demandé que certaines procédures de l'ANSES soient revues, afin d'accélérer les AMM, et d'éviter de laisser les producteurs sans solution. Si la lutte contre la Géomyze, cas d'impasse technique dénoncé par l'AGPM, a été identifiée comme prioritaire, aucune AMM pour le Lumiposa n'a été délivrée à temps pour la campagne 2025.

#### Obtention d'une AMM dérogatoire par l'AGPM pour le Lumiposa

C'est dans ce contexte que l'AGPM a déposé deux dossiers de demande d'AMM dérogatoire. L'une pour le produit en traitement de semences Lumiposa sur maïs grain et maïs fourrage. Nous sommes en effet face à une impasse technique depuis l'interdiction de NNI.

Cette dérogation a été obtenue pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive sur une surface traitée de 100 000 Ha et sur la Bretagne, la Basse Normandie (Calvados, Manche et Orne). L'autre demande concerne la lutte contre les nématodes en production de maïs semence. En effet, le non-renouvellement de la substance active oxamyl en avril 2023 a conduit au retrait de la seule solution phytosanitaire homologuée. Cette dérogation est demandée pour la spécialité commerciale Nemathorin 10G, actuellement homologuée pour un usage sur pomme de terre.

### ■ CONGRÈS DU MAÏS 2024 : UNE ÉDITION ANNIVERSAIRE MARQUANTE À L'OCCASION DES 90 ANS DE L'AGPM

Réunis à Pau à l'occasion du 90ème anniversaire du syndicat de la filière maïs, ce sont plus de 500 congressistes qui ont assisté aux différentes séances publiques sur 2 jours : Moyens de production & innovation – Economie, marchés et géopolitique – Histoire de l'agriculture et de la filière depuis 1930 – Perspectives d'avenir & solutions pour une filière maïs résiliente, durable et compétitive. Pour chacune de ces thématiques, des experts de haut vol ont ainsi pu faire état des enjeux agricoles et tracer des perspectives pour relever les défis qui sont devant nous. Les membres du Bureau restreint de l'AGPM ont développé notre vision d'avenir et la stratégie du syndicat pour bâtir une filière maïs pérenne, souveraine et rémunératrice. En conclusion de ce congrès, les Présidents de la FNSEA et de JA ont pu insister sur les combats menés pour défendre l'agriculture française, François Bayrou, quant à lui rappelant tous les atouts du maïs et son soutien indéfectible à la filière.

### ■ CONFÉRENCE DE PRESSE INTER-FILIÈRES SUR LE MERCOSUR : 23 JOURNALISTES ET 4 PARLEMENTAIRES RÉUNIS

A quelques jours du début du G20 à Brasilia, 4 interprofessions (Intercéales, Interbev, Anvol & AIBS) ont organisé une conférence de presse sur le Mercosur et ses impacts mercredi 13 novembre. Au total, 23 journalistes ont répondu présent dont une grande majorité de presse généraliste et économique, ainsi que de nombreuses radio et télé, démontrant un fort intérêt pour le sujet. Franck Laborde, représentant Intercéales à l'occasion de cette prise de parole, a pu d'une part rappeler l'opposition ferme de l'AGPM quant à la ratification de ce traité en développant les impacts économiques négatifs qui seraient engendrés par la ratification de l'accord et, d'autre part, faire état des demandes portées par la filière maïs notamment en matière d'instauration de clauses et mesures miroir et de révision du mécanisme de droits de douane sur le maïs importé.